

Fiche de Données de Sécurité

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Article 31, Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

FLOWTECH PLUS

Date de première édition : 02/03/2022 Fiche signalétique du 20/06/2025

révision 2

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: FLOWTECH PLUS

Code commercial: S100K0043 C2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Mortier pour enduits de sol

Usages déconseillés : Utilisations autres que les utilisations recommandées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: KERAKOLL S.p.A. Via dell'Artigianato, 9

41049 Sassuolo (MODENA) - ITALY

Tel.+39 0536 816511 Fax. +39 0536816581

safetv@kerakoll.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France

Centres Anti-poison

numéro ORFILA (INRS): (+33) (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Belgique

Centre antipoisons belge

Gratuit, 24/7: (+32) 070 245 245 Grand-Duché de Luxembourg

Centre antipoisons

Gratuit, 24/7: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers



2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1B Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger et mention d'avertissement



Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Date 20/06/2025 Nom produit FLOWTECH PLUS Page n. 1 de 17

P260 Ne pas respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P33 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever

les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Contient:

Ciment Portland (Cr VI < 0,0002%)

Flue Dust, Portland Cement

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Les mélanges contenant du ciment, en cas de présence d'eau, par exemple dans la production de béton ou de mortier, ou bien lorsqu'ils deviennent humides, produisent une solution fortement alcaline (pH élevé dû à la formation d'hydroxydes de calcium, de sodium et de potassium). Les mélanges contenant du ciment peuvent irriter les yeux, les muqueuses, la gorge et le système respiratoire et provoquer une toux. L'inhalation prolongée de poudre de ciment et de mélanges contenant du ciment pendant une longue période augmente le risque de développer des maladies pulmonaires.

En cas de contact prolongé avec la peau, les mélanges contenant du ciment ainsi que leurs amalgames, peuvent entraîner une sensibilisation (en raison de la présence de traces de sels de chrome VI); lorsque cela s'avère nécessaire, cet effet peut être atténué en ajoutant un agent réducteur spécifique pour maintenir la teneur en chrome VI soluble dans l'eau à des concentrations inférieures à 0,0002% (2 ppm) par rapport au poids total à sec du ciment même.

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A

3.2. Mélanges

Identification du mélange: FLOWTECH PLUS

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
≥1-<3 %	Ciment Portland (Cr VI < 0,0002%)	CAS:65997-15-1 EC:266-043-4	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335	
≥0.3-<0.5 %	Quartz	CAS:14808-60-7 EC:238-878-4	STOT RE 1, H372	
≥0.1-<0.15 %	5 Flue Dust, Portland Cement	CAS:68475-76-3 EC:270-659-9	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	01-2119486767-17

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion:

Ne pas faire vomir, consulter un médecin montrant cette fiche signalétique et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche

Date 20/06/2025 Nom produit FLOWTECH PLUS Page n. 2 de 17

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Le produit doit être stocké dans un endroit étanche, sec, propre et protégé contre d'éventuelles contaminations.

Ne pas utiliser aucun récipient en aluminium en raison de l'incompatibilité des matériaux.

Contrôle du chrome (VI) soluble:

Le produit contient des ciments traités avec un agent réducteur du Chrome (VI); son efficacité diminue avec le temps. Par conséquent, l'emballage du matériau contient des informations sur la date de production, les conditions de stockage et la période de stockage appropriée pour le maintient de l'activité de l'agent réducteur et pour maintenir la teneur en chrome (VI) soluble en dessous de 2 ppm par rapport au poids total à sec du ciment (EN 196-10).

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

Date 20/06/2025 Nom produit FLOWTECH PLUS Page n. 3 de 17

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Type LEP pays

ACGIH

8.1. Paramètres de contrôle

Quartz

CAS: 14808-60-7

Valeurs limites d'exposition professionnelle (LEP)

CAS. 14000 00 7			IX, AZ Tulii librosis, lulig calicel
	National	HUNGARY	Long terme 0.1 mg/m3 Source: 5/2020. (II. 6.) ITM rendelet
	National	IRELAND	Long terme 0.1 mg/m3 Respirable fraction Source: 2021 Code of Practice
	National	ITALY	Long terme 0.1 mg/m3 Polvere di silice cristallina respirabile (frazione inalabile). Rif:D.Lgs 81/2008 Source: D.lgs. 81/2008, Allegato XLIII
	National	SPAIN	Long terme 0.3 mg/m3 Respirable fraction Source: LEP 2022
	National	BELGIUM	Long terme 0.1 mg/m3 C Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1
	National	DENMARK	Long terme 0.3 mg/m3 alveolijae, liite 3 Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021
	National	DENMARK	Long terme 0.1 mg/m3 EK Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021
	National	ESTONIA	Long terme 0.1 mg/m3 1, C Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105
	National	FINLAND	Long terme 0.05 mg/m3 alveolijae, liite 3 Source: HTP-ARVOT 2020
	National	FRANCE	Long terme 0.1 mg/m3 La VLEP s'applique à la fraction alvéolaire. Forme de silice cristalline. Source: INRS outil65, article R. 4412-149 du Code du travail
	National	LITHUANIA	Long terme 0.1 mg/m3 Žiūrėti 1 priedo 3 punktą. Source: 2011 m. rugsėjo 1 d. Nr. V-824/A1-389
	National	NETHERLAND S	Long terme 0.075 mg/m3 (2) Source: Arbeidsomstandighedenregeling - Lijst B1
	National	NORWAY	Long terme 0.3 mg/m3 K 7 Source: FOR-2021-06-28-2248
	National	NORWAY	Long terme 0.05 mg/m3 K G 7 21 Source: FOR-2021-06-28-2248
	National	POLAND	Long terme 0.1 mg/m3 6) Source: Dz.U. 2018 poz. 1286
	National	SWEDEN	Long terme 0.1 mg/m3 C, M, 3 Source: AFS 2021:3
	SUVA	SWITZERLAN D	Long terme 0.15 mg/m3 TWA mg/m3: (a), C1A, SSC, P, Cancpulm Silicose / Lugenkrebs Silikose, HSE NIOSH OSHA Source: suva.ch/valeurs-limites

Limites d'exposition professionnelle

Long terme 0.025 mg/m3 (8h) R, A2 - Pulm fibrosis, lung cancer

Date 20/06/2025 Nom produit FLOWTECH PLUS Page n. 4 de 17

Carbonate de calcium CAS: 471-34-1

CAS: 7778-18-9

National HUNGARY Long terme 10 mg/m3 inhalable aerosol

Source: 5/2020. (II. 6.) ITM

National IRELAND Long terme 10 mg/m3 Inhalable fraction

Source: 2021 Code of Practice

Source. 2021 Code of Fraction

National IRELAND Long terme 4 mg/m3

Respirable fraction

Source: 2021 Code of Practice

National UNITED Long terme 10 mg/m3

KINGDOM OF inhalable aerosol

GREAT Source: EH40/2005 Workplace exposure limits

BRITAIN AND NORTHERN IRELAND

National UNITED Long terme 4 mg/m3

KINGDOM OF respirable aerosol
GREAT Source: EH40/2005 Workplace exposure limits

GREAT Source: EH40/20 BRITAIN AND NORTHERN IRELAND

National CROATIA Long terme 10 mg/m3

U

Source: NN 1/2021

National CROATIA Long terme 4 mg/m3

Source: NN 1/2021

National FRANCE Long terme 10 mg/m3

Source: INRS outil65

National LATVIA Long terme 6 mg/m3

Source: KN325P1

National POLAND Long terme 10 mg/m3

4)

Source: Dz.U. 2018 poz. 1286

SUVA SWITZERLAN Long terme 3 mg/m3

D TWA mg/m3: (a), Formel / Formal, NIOSH

Source: suva.ch/valeurs-limites

Calcium sulfate ACGIH Long terme 10 mg/m3 (8h)

I - Nasal symptoms

National BELGIUM Long terme 10 mg/m3

Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1

National GERMANY Long terme 6 mg/m3

DFG, A

Source: TRGS 900

National IRELAND Long terme 10 mg/m3

Source: 2021 Code of Practice

National SLOVENIA Long terme 6 mg/m3

(A)

Source: UL št. 72, 11. 5. 2021

National SPAIN Long terme 10 mg/m3

e

Source: LEP 2022

National AUSTRIA Long terme 5 mg/m3; Court terme 10 mg/m3

60(Miw), 2x, MAK, A

Source: GKV, BGBl. II Nr. 156/2021

National GREECE Long terme 10 mg/m3

Source: ΦΕΚ 94/A` 13.5.1999

National GREECE Long terme 5 mg/m3

ачапч.

Source: ΦΕΚ 94/A` 13.5.1999

Date 20/06/2025 Nom produit FLOWTECH PLUS Page n. 5 de 17

GREECE National Long terme 10 mg/m3 εισπν. Source: ΦEK 94/A` 13.5.1999 National HUNGARY Long terme 4 mg/m3 Source: 5/2020. (II. 6.) ITM rendelet National **HUNGARY** Long terme 1.5 mg/m3 resp, N Source: 5/2020. (II. 6.) ITM rendelet National Long terme 4 mg/m3 LATVIA Source: KN325P1 National **POLAND** Long terme 10 mg/m3 4), 7) Source: Dz.U. 2018 poz. 1286 National **SLOVAKIA** Long terme 4 mg/m3 Source: 355 NARIADENIE VLÁDY z 10. mája 2006 National **SLOVAKIA** Long terme 1.5 mg/m3 11) Source: 355 NARIADENIE VLÁDY z 10. mája 2006 National **SLOVAKIA** Long terme 4 mg/m3 Source: 355 NARIADENIE VLÁDY z 10. mája 2006 National **SLOVAKIA** Long terme 1.5 mg/m3 11) Source: 355 NARIADENIE VLÁDY z 10. mája 2006 **SUVA** SWITZERLAN Long terme 3 mg/m3 TWA mg/m3: (a), SSC, Formel / Formal Source: suva.ch/valeurs-limites **ACGIH** Long terme 1 mg/m3 (8h) E,R, A4 - Pulm func, resp symptoms, asthma National **BELGIUM** Long terme 1 mg/m3 Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1 National **CROATIA** Long terme 10 mg/m3 Source: NN 1/2021 National **CROATIA** Long terme 4 mg/m3 Source: NN 1/2021 National **TRFI AND** Long terme 1 mg/m3 Source: 2021 Code of Practice National **SPAIN** Long terme 4 mg/m3 e, d Source: LEP 2022 National **AUSTRIA** Long terme 5 mg/m3 MAK, E Source: BGBl. II Nr. 156/2021 Long terme 5 mg/m3 National **FINLAND** hengittyvä pöly Source: HTP-ARVOT 2020 National **FINLAND** Long terme 1 mg/m3 alveolijae Source: HTP-ARVOT 2020 National HUNGARY Long terme 10 mg/m3 Source: 5/2020. (II. 6.) ITM rendelet National LATVIA Long terme 6 mg/m3

Ciment Portland (Cr VI <

0,0002%)

CAS: 65997-15-1

Date 20/06/2025 Nom produit FLOWTECH PLUS Page n. 6 de 17

Source: KN325P1

National POLAND Long terme 6 mg/m3

4)

Source: Dz.U. 2018 poz. 1286

National POLAND Long terme 2 mg/m3

6), 7)

Source: Dz.U. 2018 poz. 1286

SUVA SWITZERLAN Long terme 5 mg/m3

D TWA mg/m3: (i), S, Poumons Asthme / Lunge Asthma

Source: suva.ch/valeurs-limites

WEL-EH40 UNITED Long terme 10 mg/m3

KINGDOM OF Source: EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)

GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND

WEL-EH40 UNITED Long terme 4 mg/m3

KINGDOM OF Source: EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)

GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND

Sulfuric acid, calcium salt,

hydrate (2:2:1) CAS: 10034-76-1 ACGIH Long terme 10 mg/m3 (8h)

I - Nasal symptoms

National BELGIUM Long terme 10 mg/m3

Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1

National SPAIN Long terme 10 mg/m3

е

Source: LEP 2022

SUVA SWITZERLAN Long terme 3 mg/m3

D TWA mg/m3: (a), SSC, Formel / Formal

Source: suva.ch/valeurs-limites

Kaolin

CAS: 1332-58-7

ACGIH Long terme 2 mg/m3 (8h)

E,R, A4 - Pneumoconiosis

National BELGIUM Long terme 2 mg/m3

Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1

National DENMARK Long terme 2 mg/m3

Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021

National FINLAND Long terme 2 mg/m3

alveolijae

Source: HTP-ARVOT 2020

National IRELAND Long terme 2 mg/m3

Source: 2021 Code of Practice

National POLAND Long terme 10 mg/m3

4), 7)

Source: Dz.U. 2018 poz. 1286

SUVA SWITZERLAN Long terme 3 mg/m3

D TWA mg/m3: (a), Fibpulm / Lungenfibrose

Source: suva.ch/valeurs-limites

WEL-EH40 UNITED Long terme 2 mg/m3

KINGDOM OF Source: EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)

GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND

National CROATIA Long terme 2 mg/m3

R

Source: NN 1/2021

Quartz UE Long terme 0.1 mg/m3 CAS: 14808-60-7 Polvere di silice cristalli

Polvere di silice cristallina respirabile, frazione inalabile. (R), A2 - Pulm fibrosis, lung

cancer. Directive 2017/2398

Date 20/06/2025 Nom produit FLOWTECH PLUS Page n. 7 de 17

ACGIH Long terme 0.025 mg/m3 (8h) R, A2 - Pulm fibrosis, lung cancer HUNGARY Long terme 0.1 mg/m3 (8h) National Respirable aerosol Source: 5/2020. (II. 6.) ITM rendelet National **IRELAND** Long terme 0.1 mg/m3 (8h) Respirable fraction Source: 2021 Code of Practice National ITALY Long terme 0.1 mg/m3 (8h) Polvere di silice cristallina respirabile (frazione inalabile). D.Lgs 81/2008 Source: D.lgs. 81/2008, Allegato XLIII National **SPAIN** Long terme 0.05 mg/m3 (8h) Respirable fraction Source: LEP 2022 National **CROATIA** Long terme 0.1 mg/m3 Source: NN 1/2021 National **AUSTRIA** Long terme 0.05 mg/m3 MAK, III C, A Source: BGBl. II Nr. 156/2021 National **BELGIUM** Long terme 0.1 mg/m3 Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1 National **DENMARK** Long terme 0.3 mg/m3 Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021 National **DENMARK** Long terme 0.1 mg/m3 Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021 National **ESTONIA** Long terme 0.1 mg/m3 1, C Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105 National **FINLAND** Long terme 0.05 mg/m3 alveolijae, liite 3 Source: HTP-ARVOT 2020 National **FRANCE** Long terme 0.1 mg/m3 La VLEP s'applique à la fraction alvéolaire. Forme de silice cristalline. Source: INRS outil65, article R. 4412-149 du Code du travail National LITHUANIA Long terme 0.1 mg/m3 Žiūrėti 1 priedo 3 punktą. Source: 2011 m. rugsėjo 1 d. Nr. V-824/A1-389 NETHERLAND Long terme 0.075 mg/m3 National S (2)Source: Arbeidsomstandighedenregeling - Lijst B1 National **NORWAY** Long terme 0.3 mg/m3 K 7 Source: FOR-2021-06-28-2248 **NORWAY** National Long terme 0.05 mg/m3 K G 7 21 Source: FOR-2021-06-28-2248 National **POLAND** Long terme 0.1 mg/m3 Source: Dz.U. 2018 poz. 1286 National **SWEDEN** Long terme 0.1 mg/m3 C, M, 3 Source: AFS 2021:3

CAS: 112926-00-8 Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1

Long terme 10 mg/m3

SWITZERLAN Long terme 0.15 mg/m3

OSHA

BELGIUM

SUVA

National

Silicon dioxide

Date 20/06/2025 Nom produit FLOWTECH PLUS Page n. 8 de 17

Source: suva.ch/valeurs-limites

TWA mg/m3: (a), C1A, SSC, P, Cancpulm Silicose / Lugenkrebs Silikose, HSE NIOSH

National **FINLAND** Long terme 5 mg/m3 Source: HTP-ARVOT 2020 **POLAND** National Long terme 10 mg/m3 Source: Dz.U. 2018 poz. 1286 National **POLAND** Long terme 2 mg/m3 Source: Dz.U. 2018 poz. 1286 sulfate d'aluminium National **FINLAND** Long terme 1 mg/m3 CAS: 10043-01-3 Source: HTP-ARVOT 2020 Flue Dust, Portland Cement National **AUSTRIA** Long terme 5 mg/m3 CAS: 68475-76-3 MAK, E Source: BGBl. II Nr. 156/2021 acide (+)-tartrique National **GERMANY** Long terme 2 mg/m3 CAS: 87-69-4 DFG, Y, E, 2 (I) Source: TRGS 900 National **SLOVENIA** Long terme 2 mg/m3; Court terme 4 mg/m3 Y, (I) Source: UL št. 72, 11. 5. 2021 **SUVA** SWITZERLAN Long terme 2 mg/m3; Court terme 4 mg/m3 TWA mg/m3: (i), SSC, VR / AW Source: suva.ch/valeurs-limites dioxyde de silicium, prepare National **BELGIUM** Long terme 10 mg/m3 par voiechimique Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1 CAS: 7631-86-9 National **IRELAND** Long terme 6 mg/m3 Inhalable fraction Source: 2021 Code of Practice National **IRELAND** Long terme 2.4 mg/m3 Respirable fraction Source: 2021 Code of Practice Long terme 6 mg/m3 National UNITED KINGDOM OF Inhalable aerosol **GREAT** Source: EH40/2005 Workplace exposure limits **BRITAIN AND NORTHERN IRELAND** National UNITED Long terme 2.4 mg/m3 KINGDOM OF Respirable aerosol **GREAT** Source: EH40/2005 Workplace exposure limits **BRITAIN AND NORTHERN IRELAND** National **GERMANY** Long terme 4 mg/m3 DFG, 2, Y, E Source: TRGS 900 National **SLOVENIA** Long terme 4 mg/m3 Y, (I) Source: UL št. 72, 11. 5. 2021 National **AUSTRIA** MAK Source: BGBl. II Nr. 156/2021 National **ESTONIA** Long terme 2 mg/m3 Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105 National LATVIA Long terme 1 mg/m3 Source: KN325P1 SWITZERLAN SSC, Fibpulm / Lungenfibrose, Des VMEs se trouvent sous les substances associées / **SUVA** MAK-Werte finden sich unter den zugeordneten Stoffen D Source: suva.ch/valeurs-limites

Date 20/06/2025 Nom produit FLOWTECH PLUS Page n. 9 de 17

SUVA SWITZERLAN Long terme 4 mg/m3

D TWA mg/m3: (i), SSC, Fibpulm / Lungenfibrose

Source: suva.ch/valeurs-limites

Cellulose

CAS: 9004-34-6

ACGIH Long terme 10 mg/m3 (8h)

URT irr

National BELGIUM Long terme 10 mg/m3

Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1

National CROATIA Long terme 10 mg/m3; Court terme 20 mg/m3

U

Source: NN 1/2021

National CROATIA Long terme 4 mg/m3

R

Source: NN 1/2021

National IRELAND Long terme 10 mg/m3

Source: 2021 Code of Practice

National ROMANIA Long terme 10 mg/m3

fracțiune inhalabilă

Source: Republicarea 1 - nr. 743 din 29 iulie 2021

National SPAIN Long terme 10 mg/m3

Source: LEP 2022

National ESTONIA Long terme 10 mg/m3

Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105

National FRANCE Long terme 10 mg/m3

Source: INRS outil65

National LATVIA Long terme 2 mg/m3

Source: KN325P1

SUVA SWITZERLAN Long terme 3 mg/m3

D TWA mg/m3: (a), VRS / OAW, NIOSH

Source: suva.ch/valeurs-limites

WEL-EH40 UNITED Long terme 10 mg/m3; Court terme 20 mg/m3

KINGDOM OF Source: EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)

GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND

WEL-EH40 UNITED Long terme 4 mg/m3

KINGDOM OF Source: EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)

GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEC

Flue Dust, Portland

Cement

CAS: 68475-76-3

Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 282 μg/l

Voie d'exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 282 μg/l

Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 28 μg/l

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 6 mg/kg

Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: $88 \mu g/kg$ Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: $875 \mu g/kg$

Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

Flue Dust, Portland Cement Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 840 μg/m³; Consommateur: 840 μg/m³

CAS: 68475-76-3

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 4 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Date 20/06/2025 Nom produit FLOWTECH PLUS Page n. 10 de 17

Lunettes avec protections latérales.(EN166)

Protection de la peau:

Des vêtements de protection. Chaussures de sécurité.

Protection des mains:

Protection des mains:

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; EN 374:

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur> = 0,35 mm; temps de rupture> = 480min.

Protection respiratoire:

Filtre à particules P2 . EN 149

Risques thermiques:

N.A.

Contrôles de l'exposition environnementale :

N.A.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Solide Couleur: brun Odeur: inodore Seuil d'odeur: N.A.

pH: =11.00

Viscosité cinématique: N.A.

Point de fusion/point de congélation: N.A.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: N.A.

Point d'éclair: Not Applicable

Limites inférieure et supérieure d'explosion: N.A.

Densité de vapeur relative: N.A. Pression de vapeur: N.A.

Densité et/ou densité relative: 1.10 g/cm3

Hydrosolubilité: N.A. Solubilité dans l'huile: N.A.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): N.A.

Température d'auto-inflammation: N.A. Température de décomposition: N.A.

Inflammabilité: N.A.

Composés Organiques Volatils - COV = 0 %; 0 q/l

Caractéristiques des particules:

Taille des particules: N.A.

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

La stabilité dans le temps du produit dépend de son stockage; plus celui-ci est approprié, plus longuement le produit sera stable (voir Section 7).

Le produit humide est alcalin et incompatible avec les acides, les sels d'ammonium, l'aluminium, ainsi que d'autres métaux non-nobles. Les mélanges contenant du ciment en contact avec de l'acide fluorhydrique se décomposent produisant un gaz corrosif de tétrafluorure de silicium. Les mélanges contenant du ciment réagissent avec l'eau et forment des silicates et de l'hydroxyde de calcium. Les silicates présents dans le ciment réagissent avec des oxydants puissants tels que le fluor, le trifluorure de bore, le trifluorure de chlore, le trifluorure de manganèse et le bifluorure d'oxygène.

L'intégrité de l'emballage et le respect des méthodes de stockage mentionnées au point 7.2 (conteneurs fermés spéciaux, endroit frais et sec, absence de ventilation) sont des conditions indispensables pour le maintient de l'efficacité de l'agent réducteur pendant la période de stockage spécifiée sur le sac.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Acides, sels d'ammonium, aluminium ou autres métaux non-nobles. L'utilisation incontrôlée de poudre d'aluminium dans les produits contenant du ciment humide doit être évitée car de l'hydrogène se développe.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Date 20/06/2025 Nom produit FLOWTECH PLUS Page n. 11 de 17

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation

cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire Le produit est classé: Eye Irrit. 2(H319)

d) sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Le produit est classé: Skin Sens. 1B(H317)

e) mutagénicité sur les cellules

germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains Non classé

organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

LD50 Orale > 2000 mg/kg Quartz a) toxicité aiguë

Flue Dust, Portland

Cement

a) toxicité aiguë

LD50 Orale Rat > 1848 mg/kg

LC50 Inhalation de poussières Rat > 6.04 mg/l 4h

LD50 Peau Rat >= 2000 mg/kg 24h

b) corrosion

cutanée/irritation cutanée

Irritant pour les yeux Oui

Irritant pour la peau Negatif

graves/irritation oculaire

c) lésions oculaires

Sensibilisation de la peau Positif

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Génotoxicité Rat Negatif

f) cancérogénicité

Dose Sans Effet Nocif Observé Orale Rat = 16

g) toxicité pour la reproduction mg/kg

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Date 20/06/2025 FLOWTECH PLUS Page n. 12 de 17 Nom produit

Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

Liste des composants écotoxicologiques

Composant N° identific		Informations écotoxicologiques
Flue Dust, Portland Cement	CAS: 68475-76- 3 - EINECS: 270-659-9	a) Toxicité aquatique aiguë : NOEC Poissons zebrafish = 11.1 mg/L 96h ECHA

- a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Daphnie Daphnia magna = 100 mg/L 48h OECD 202
- b) Toxicité aquatique chronique : NOELR Daphnie Daphnia magna = 50 mg/L 48h OECD 211
- b) Toxicité aquatique chronique : EL10 Daphnie Daphnia magna = 68.2 mg/L 48h OECD 211 21 days
- a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Desmodesmus subspicatus = $28.2 \,$ mg/L 72h OECD 20
- a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Sludge activated sludge = 596 mg/L OECD Guideline No. 209
- b) Toxicité aquatique chronique : EC50 = 9931 mg/kg ,,PARCOM (1994): MAFF/ERT Harmonised Protocol: A sediment Bioassay using an Amphipod, Corophium sp. Draft 1994. sediment
- c) Toxicité terrestre : EC50 Vers Eisenia fetida = 1000 mg/kg ,,OECD Guideline 207 (Earthworm, Acute Toxicity Tests)

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

N.A.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. L'élimination par rejet dans les eaux usées n'est pas autorisée

Le produit éliminé en tant que tel, conformément au règlement (UE) 1357/2014, doit être classé comme déchet dangereux

Un code de déchet selon la liste européenne des déchets (EURAL) ne peut pas être spécifié, en raison de la dépendance à l'utilisation. Contactez un service d'élimination des déchets agréé.

Propriétés qui rendent les déchets dangereux (Annexe III, Directive 2008/98/CE)

N.A.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N/A

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: N/A IATA-Nom d'expédition: N/A IMDG-Nom d'expédition: N/A

Date 20/06/2025 Nom produit FLOWTECH PLUS Page n. 13 de 17

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: N/A
IATA-Classe: N/A
IMDG-Classe: N/A

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: N/A IATA-Groupe d'emballage: N/A IMDG-Groupe d'emballage: N/A

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non

Polluant environnemental: Non

IMDG-EMS: N/A

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: N/A

ADR - Numéro d'identification du danger : N/A

ADR-Dispositions particulières: N/A ADR-Code de restriction en tunnel: N/A

ADR Limited Quantities: N/A ADR Excepted Quantities: N/A

Air (IATA):

IATA-Avion de passagers: N/A IATA-Avion CARGO: N/A IATA-Etiquette: N/A

IATA-Danger subsidiaire: N/A

IATA-Erg: N/A

IATA-Dispositions particulières: N/A

Mer (IMDG):

IMDG-Arrimage et manutention: N/A

IMDG-Ségrégation: N/A
IMDG-Danger subsidiaire: N/A
IMDG-Dispositions particulières: N/A

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EN 196/10 - « Méthodes d'essais des ciments - Partie 10: Détermination de la teneur en chrome (VI) soluble dans l'eau des ciments » Le règlement (CE) no. 1907/2006 (REACH), à l'Annexe XVII, point 47, tel que modifié par le règlement no. 552/2009, interdit la commercialisation et l'utilisation du ciment et de ses préparations si, une fois mélangés avec de l'eau, ils contiennent plus de 0,0002% (2 ppm) de chrome VI soluble dans l'eau par rapport au poids total à sec du ciment même. Le respect de ce seuil est assuré par l'ajout au ciment d'un agent réducteur dont l'efficacité est garantie pour une durée prédéfinie et si les conditions de stockage appropriée dont aux points 7.2 et 10.2 sont respectées.

Comme le ciment est considéré un mélange et non pas une substance, il n'est pas soumis à l'obligation d'enregistrement prévue par REACH. Le clinker de ciment est une substance exemptée d'enregistrement, conformément à l'art. 2.7 (b) et à l'annexe V.10 de REACH.

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) nº 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) nº 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) nº 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Date 20/06/2025 Nom produit FLOWTECH PLUS Page n. 14 de 17

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Règlement (UE) 2023/707

Règlement (EU) n° 2023/1434 (ATP 19 CLP)

Règlement (EU) n° 2023/1435 (ATP 20 CLP)

Règlement (EU) n° 2024/197 (ATP 21 CLP)

Règlement (EU) nº 2020/878

Règlement (CE) no 648/2004 (Détergents).

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: Aucune

Restrictions liées aux substances contenues: 75

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Aucune

Précurseurs d'explosifs - Règlement 2019/1148

No substances listed

Règlement (UE) No 649/2012 (règlement PIC)

Aucune substance listée

Classe allemande de danger pour l'eau.

3: Severe hazard to waters

Lagerklasse' Réglementation allemande selon TRGS 510

LGK 11

Substances SVHC:

Aucune substance SVHC present en concentration >= 0.1%

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Flue Dust, Portland Cement

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Code	Description	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H335	Peut irriter les voies respiratoires.	
H372	Risque avéré d'effets graves pour les org prolongée.	anes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition
Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
3.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
3.3/1	Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
3.3/2	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
3.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
3.4.2/1B	Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
3.8/3	STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
3.9/1	STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Méthode de classification

Date 20/06/2025 Nom produit FLOWTECH PLUS Page n. 15 de 17

Eye Irrit. 2, H319 Méthode de calcul Skin Sens. 1B, H317 Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférenceaméricaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentrationà la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

 $IMDG: \ Code \ maritime \ international \ des \ marchandises \ dangereuses.$

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KAFH: Keep Away From Heat KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible N.A.: Non Applicable N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

Date 20/06/2025 Nom produit FLOWTECH PLUS Page n. 16 de 17

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable. WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- RUBRIQUE 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
- RUBRIQUE 2 Identification des dangers
- RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants
- RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage
- RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12 Informations écologiques
- RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination
- RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport
- RUBRIQUE 15 Informations relatives à la réglementation
- RUBRIQUE 16 Autres informations

 Date
 20/06/2025
 Nom produit
 FLOWTECH PLUS
 Page n. 17 de 17



Scénario d'exposition, 08/06/2021

Identité de la substance	
	Flue dust, portland cement
n° CAS	68475-76-3
n° EINECS	270-659-9
Numéro d'enregistrement	01-2119486767-17

Tables des matières

1. **ES 1** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Produits divers (PC9b, PC9a, PC1, PC15)

1. ES 1 Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Produits divers (PC9b, PC9a, PC1, PC15)

4	4 (` - /	~=1	\sim		\mathbf{r}		TI	Tr	`_
•		· F (CTI		N		-			(-
		,_\	_ 1 1	v		\boldsymbol{v}	_			\∟

Nom du scénario d'exposition	Applications dans la construction routière et dans le bâtiment - Usage professionnel de nettoyants pour le nettoyage et l'entretien de sols - Agent poisseux		
Date - révision	25/03/2021 - 1.0		
Étape du cycle de vie	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels		
Groupe principal d"utilisateurs	Utilisations professionnelles		
Secteur(s) d"utilisation	Utilisations professionnelles (SU22)		
Catégories de produits	Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b) - Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a) - Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1) - Produits de traitement de surfaces non métalliques (PC15)		
Catégories d''articles	Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique: Articles de grande superficie (AC4a)		

Scénario contribuant Environnement

CS1	Dégagement	faible	dans l	I"environnement	t
-----	------------	--------	--------	-----------------	---

ERC2

Scénario contribuant Salarié

CS2 Opérations de mélange - Mise en bouteille de et arrosage avec des conteneurs - Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs - Remplissage et préparation d''équipement en provenance de barils et conteneurs - Manuel - Nettoyage et maintenance de l''équipement - Application au rouleau, au pistolet et par flux - Maintenance de l''équipement

PROC5 - PROC8a - PROC8b - PROC10 - PROC11 - PROC19 - PROC26 - PROC28

1.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

1.2. CS1: Scénario contribuant Environnement: Dégagement faible dans l'environnement (ERC2)

Catégories	de	rejet	dans
l"environn	am	on	

Formulation dans un mélange (ERC2)

Propriétés du produit (de l'article)

Forme physique du produit:

Solide, concentration de poussières très élevée

Pression de la vapeur:

< 1E-05 Pa

1.2. CS2: Scénario contribuant Salarié: Opérations de mélange - Mise en bouteille de et arrosage avec des conteneurs - Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs - Remplissage et préparation d''équipement en provenance de barils et conteneurs - Manuel - Nettoyage et maintenance de l''équipement - Application au rouleau, au pistolet et par flux - Maintenance de l''équipement (PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC19, PROC26, PROC28)

Catégories de processus

Mélange dans des processus par lots - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées - Application au rouleau ou au pinceau - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles - Activités manuelles avec contact physique de la main - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines (PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC19, PROC26, PROC28)

Propriétés du produit (de l'article)

Forme physique du produit:

Solide, concentration de poussières très élevée Matière solide en solution pâteux

Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 5 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

Durée:

Durée d'exposition <= 480 min

Fréquence:

Fréquence d'usage = 8 h/incidence

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

D'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition.

Pour des mesures pour la gouvernance des risques à partir des caractéristiques physicochimiques, voir la partie principale du SDB, section 7 et/ou 8.

Ne pas ingérer.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Port d'un équipement de protection individuel pour les yeux conforme EN 166.

Port d'une protection respiratoire conforme EN140.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Pertinent pour les utilisations intérieures / extérieures

Usage professionnel

Temperature: Comprend l'application par une température ambiante. 23°C

Parties du corps exposées:

On suppose qu'un contact cutané éventuel se limite aux mains et les avant-bras.

Consignes complémentaires en matière de bonnes pratiques Les obligations énoncées dans l'article 37, paraphe 4 du règlement Reach ne sont pas pertinentes.

Consignes complémentaires en matière de bonnes pratiques:

Inspection et maintenance régulière de machines et d'installations Prendre les mesures de précaution et d'entraînement pour la décontamination d'urgence et l'élimination des déchets. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues.

1.3 Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3. CS2: Scénario contribuant Salarié: Opérations de mélange - Mise en bouteille de et arrosage avec des conteneurs - Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs - Remplissage et préparation d''équipement en provenance de barils et conteneurs - Manuel - Nettoyage et maintenance de l''équipement - Application au rouleau, au pistolet et par flux - Maintenance de l''équipement (PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC19, PROC26, PROC28)

Voie d"exposition, Effet pour la santé, Indice d"exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, local, à court terme	< 1 mg/m ³	MEASE	<= 0.83

Consignes supplémentaires en matière d'estimation de l'exposition:

Les données disponibles pour l'évaluation des risques ne permettent pas de déduire un DNEL pour effets irritants sur la peau.

1.4 Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l'intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.